



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Avis d'enquête publique

Une enquête publique est ouverte sur les communes du périmètre relevant de la compétence de gestion de l'organisme unique du sous-bassin Garonne aval Dropt **du lundi 07 mars 2016 inclus au vendredi 08 avril 2016 inclus.**

Elle porte sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements pour l'irrigation agricole sur les sous-bassins mentionnés dans le dossier d'enquête mis à disposition du public.

L'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation institué dans le périmètre concerné est la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, dont le siège se situe 271, rue de Péchabout, BP 80349, 47000 Agen, auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus sur le dossier.

Le Préfet de Lot-et-Garonne est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Agen, place du Dr Esquirol, 47000 Agen.

La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Bordeaux est composée ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur Jean KLOOS, retraité, ancien ingénieur en chef des travaux publics de l'État.

Membres titulaires : Monsieur Alain POUMEROL, retraité, ancien cadre d'Electricité de France Gaz de France.

Monsieur Pierre ROUX, retraité de l'industrie chimique appliquée à l'agriculture.

Monsieur André MIRAMON, fonctionnaire de préfecture à la retraite.

Monsieur Georges ROUSSEAU, retraité, ancien cadre de France Télécom.

Membres suppléants : Madame Céline PADIAL, consultante qualité sécurité environnementale.

Madame Sarah DREUIL, instructrice en urbanisme.

En cas d'empêchement de Monsieur Jean KLOOS, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Alain POUMEROL, membre titulaire de la commission.

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis des autorités environnementales de l'État, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposées à la mairie de la commune d'Agen, dans les préfectures et sous-préfectures de : Agen, Auch, Bergerac, Cahors, Castelsarrasin, Condom, Langon, Marmande, Montauban, Nérac, Périgueux, Sarlat, Villeneuve-sur-Lot, ainsi qu'à la DDTM de la Gironde, à Bordeaux, pendant **33 jours, du lundi 07 mars 2016 inclus au vendredi 08 avril 2016 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au président de la commission d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête :

Mairie d'Agen
A l'attention de M. Jean KLOOS
Place du Dr Esquirol
4700 Agen

Les observations pourront enfin être adressées par courriel, au siège de la mairie d'Agen :

irrigation.ca47@agen.fr

Les courriers et courriels seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, courriel ou document réceptionné après le vendredi 08 avril 2016 à 17h00, ne pourra être pris en considération par la commission d'enquête.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public

En Lot et Garonne :

- à la mairie d'Agen
 - le lundi 7 mars de 9h à 12h
 - le vendredi 8 avril de 14h à 17h
- à la préfecture d'Agen
 - le mardi 15 mars 2016 de 9 h à 12 h,
 - le mercredi 30 mars 2016 de 13h30 à 16 h.
- à la sous-préfecture de Marmande
 - le vendredi 11 mars de 13h30 à 16h
 - le lundi 04 avril de 9h à 12h
- à la sous-préfecture de Nérac (maison des services publics)
 - le mercredi 9 mars de 9h à 12h
 - le vendredi 8 avril de 9h à 12h
- à la sous-préfecture de Villeneuve sur Lot
 - le mercredi 23 mars de 9h à 12h

En Dordogne

- à la sous-préfecture de Bergerac
 - le mardi 8 mars de 9h à 12h
 - le mardi 5 avril de 9h à 12h
- à la sous-préfecture de Sarlat
 - le vendredi 11 mars de 9h à 12h
 - le jeudi 7 avril de 9h à 12h

Dans le Gers

- à la sous-préfecture de Condom :

- le mercredi 30 mars de 9h à 12h

En Gironde

- à la sous-préfecture de Langon :
 - le Jeudi 31 mars de 9h à 12h

Dans le Lot

- à Cahors, à la Direction Départementale des Territoires du Lot (la préfecture étant fermée au public en raison de travaux)
 - le mardi 22 mars de 14h à 16h30

En Tarn et Garonne

- à la sous-préfecture de Castelsarrasin:
 - le vendredi 18 mars de 13h30 à 16h30

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, sur les lieux d'enquête et sur le site Internet de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, les préfets concernés statueront conjointement sur la demande, par arrêté d'autorisation ou de refus du projet, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.

Cahors, le 04 FEV. 2016


Catherine FERRIER

Agen, le 03 FEV. 2016


Patricia WILLAERT

Auch, le 05 FEV. 2016
le Préfet du Gers,


Pierre ORY

Montauban, le 05 FEV. 2016


Pierre BESNARD

Bordeaux, le 05 FEV. 2016


Pierre DARTOUT

Paris, le 11 FEV. 2016


Christophe BAY